

Étude de Maître :
Notaire :
Adresse :
.....

N° de mutation :
CIAF de :
(A remplir par le Conseil général de la Sarthe)

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

PROJET DE MUTATION

AUTORISATION SOLLICITEE AUPRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE
(Article L 121-20 et R 121-28 du Code Rural)

A adresser en trois exemplaires, par courrier recommandé avec accusé de réception

**Au Conseil général de la Sarthe
Direction Aménagement, Agriculture et Environnement
40 rue Joinville
72072 LE MANS CEDEX 9**

Nature de l'acte : vente donation échange division de parcelles succession
 autre :

Propriétaire avant mutation :

Adresse :
.....

Désignation de la propriété (préciser la ou les communes) :

Commune	Désignation cadastrale		Lieu-dit	Superficie	Observations*
	Section	N°			

* Indiquer l'origine des biens dans la colonne observations au moyen des lettres C (biens de communauté) – P.M (biens propres du mari) - P.F. (biens propres de la femme) - N.P : (nue-propriété) - U (usufruit)

Acquéreur ou nouveau propriétaire (État civil complet avec adresse) :	Observations
	Le bien est-il loué oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Si oui indiquer les coordonnées du fermier ou du futur fermier : Objectif de l'acquisition :

N.B : en cas de divisions de parcelles, joindre impérativement une copie du document d'arpentage.

A , le
Le Notaire,
(signature et cachet de l'étude)

Transmis pour avis au cabinet :, géomètre chargé de l'opération
d'aménagement foncier.

A Le Mans, le
(signature)

Avis du Géomètre :

Date à laquelle il serait souhaitable que la mutation soit réalisée :

A, le.....
Le Géomètre,
(signature + cachet)

A retourner au :
Conseil général de la Sarthe - Direction Aménagement, Agriculture et Environnement
40 rue Joinville 72072 LE MANS CEDEX 9

Décision de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier :

Pour le Président de la Commission Intercommunale
d'Aménagement Foncier,
La Secrétaire,

Copie transmise :

- au notaire (un exemplaire), le
- au géomètre (un exemplaire), le